

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JUILLET 2020

Présents : Mrs BARRY E. – CHILLET J-F – CIPRIANI A. – KEMLIN X. – MOLY R – NOURRISSON T. – ROLLAND J. – VACHER R.–

Mmes COUBLE S. – BUI E. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. –LACROIX Josiane – NABONNAND I.

Excusé : ZOTIER T.

Florence COLLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 16/06/2020 à l'unanimité.

DELIBERATION : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

A la demande des services du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture, la délibération 2020-25 fixant le nombre d'adjoints est annulée et remplacée par la délibération n°2020-36.

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints, à l'unanimité.

DELIBERATION : ELECTION DES ADJOINTS

Au Conseil du 16 juin, l'assemblée avait délibéré le nombre d'adjoints à 2 et le nombre de conseillers délégués à 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, et vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **4 (quatre)**,

Troisième adjoint

- Monsieur VACHER Romain, conseiller délégué, devient Troisième Adjoint au Maire.

Quatrième adjoint

- Madame COLLET Florence, conseillère déléguée, devient Quatrième Adjointe au maire.

RETRAIT DELIBERATION 2020-28

Suite à la demande des services de la sous-Préfecture, il est procédé au retrait de la délibération 2020-28 fixant les indemnités de fonction des élus.

DELIBERATION : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite à l'annulation de la délibération 2020-28, il est demandé à nouveau au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de FIXER les indemnités de fonction du Maire, du premier adjoint et du deuxième adjoint de la façon suivante à compter du 26/05/2020.

DECIDE de FIXER les indemnités de fonction du troisième et du quatrième adjoint de la façon suivante à compter du 21/07/2020.

DECIDE de FIXER les indemnités de fonction des conseillers délégués de la fonction suivant à compter du 26/05/2020.

En conséquence, suivant les taux en vigueur actuellement,

- **Madame. COUBLE Simone**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 40.3 % de l'indice brut terminal.
- **Madame LABROSSE-VIAL Sylvie, 1^{er} adjoint**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 10.7 % de l'indice brut terminal.
- **Monsieur MOLY Richard, 2^{ème} adjoint**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 10.7 % de l'indice brut terminal.

- **Monsieur VACHER Romain, 3^{ème} adjoint**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 5.35 % de l'indice brut terminal.
- **Madame COLLET Florence, 4^{ème} adjointe**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 5.35 % de l'indice brut terminal.
-
- **Madame BUI Evelyne, conseillère déléguée**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 5.35 % de l'indice brut terminal.
- **Mme NABONNAND, conseillère déléguée**, percevra l'indemnité mensuelle égale à 5.35 % de l'indice brut terminal.

DELIBERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST

La communauté de communes de Forez-Est a décidé d'acquérir un broyeur et de le mettre à disposition des communes qui le souhaitent à des fins de mutualisation.

Le matériel mis à disposition est composé de :

- Un broyeur de marque SAELEN
- Un châssis routier simple essieu.

La participation financière est fixée à 100€/jour de réservation.

Une convention concernant les modalités de mise à disposition de ce matériel ainsi que les responsabilités et les engagements de chacune des parties est soumise à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la convention prévoyant les conditions de mise à disposition du broyeur
- AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention,
- AUTORISE** Madame le Maire à louer le broyeur lorsque le besoin s'avère existant.

INFORMATION aide Covid19

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est plus nécessaire que délibérer à propos de l'aide Covid19 pour les entreprises et commerces en difficulté.

Les dossiers d'aide seront présentés en Communauté de Communes, si cette dernière donne son accord, la commune aura à charge 200 € pour chaque dossier accepté.

DELIBERATION : PROPOSITION DE COMMISSAIRES CONTRIBUABLES DE LA COMMUNE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CIID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

PROPOSE un titulaire et un suppléant :

COUBLE Simone
LACROIX Josiane

Titulaire
Suppléante

DELIBERATION : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE un titulaire et un suppléant :

COUBLE Simone	Titulaire
CHILLET Jean-François	Suppléant

DEMANDE ANNULATION LOYERS MULTISERVICES 2020

Madame le Maire représente au Conseil Municipal un courrier de Monsieur PELISSIER Joël, gérant du Multiservices « Au Pays des Merveilles » demande une réduction ou une annulation du loyer du commerce pour la période de mars, avril et mai 2020 suite au refus fait par la Communauté de Commune ; à la demande d'aide présentée par monsieur PELISSIER au titre de l'« aide COVID 19 » pour les entreprises et commerces en difficultés.

Le Conseil Municipal, à une large majorité, suit l'avis négatif donné dans le cadre du dispositif « Aide Covid19 » Petites entreprises avec point de vente de Forez-Est et s'oppose à la réduction ou à l'annulation de loyers demandée par monsieur PELISSIER.

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	100.00 €	
TOTAL D 020 : dépenses imprévues Invest	100.00 €	
D 2313 : Immos en cours-constructions		100.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		100.00 €

DIVAGATIONS DE CHATS

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une importante population de chats errants est présente sur la commune. La règlementation dispose que le maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, le maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini. Ainsi, les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel. Afin de limiter la prolifération, la municipalité a décidé de mettre en œuvre des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants sur la commune.

Il s'avère que ces campagnes, même si elles sont efficaces à long terme, sont onéreuses et notamment en raison des frais vétérinaires engendrés. Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent apporter un soutien financier. Cette collaboration peut être obtenue après la signature d'une convention qui sera complétée d'un bon de mission actant la participation financière de la fondation.

Des devis établis par des vétérinaires sont ainsi présentés au Conseil.

Nous attendons des informations complémentaires de la part d'associations de protection des animaux pour mettre en place un partenariat.

Et nous rappelons que les propriétaires de chats ont une obligation d'identification de leur animal de compagnie.

REVISION DU LOYER DU LOCAL DES INFIRMIERES

Une révision du loyer du local des infirmières est prévue chaque année. Elle sera basée sur l'indice du 3^{ème} trimestre 2019 (IRL 129.99). Le Conseil approuve la révision du loyer du local des infirmières.

DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Madame le Maire informe le Conseil de la possibilité de mettre en place sur la commune le dispositif « Voisins vigilants ».

Le Lieutenant CARTET, gendarmerie de FEURS, accepte de présenter ce dispositif lors d'un prochain Conseil.

FLEURISSEMENT

Le passage de la commission « Fleurissement » aura lieu le 04 août matinée.

DIVERS

- Ombrières photovoltaïques : le projet se termine et elles seront mises en service dans les prochaines semaines.
- Information concernant le concours de pétanque des élus de l'arrondissement de Montbrison organisé par la municipalité de BOEN le samedi 05 septembre 2020.
- Remerciement de Jean-Pierre Bertholon et de sa famille pour les marques de sympathie témoignées par la commune.
- Point sur la requête déposée par Mr Yvan Guy suite au droit de préemption que la commune avait délibéré sur la parcelle AB 44 dans le centre bourg.

Le Conseil prend connaissance du jugement du 03/07/2020 rendu par le tribunal administratif de Lyon.

Prochain conseil, mardi 01 septembre 2020 à 20h00.

**Le Maire
S. COUBLE**